

Le référent Imprim'Vert®, généralement chargé de mission consulaire, réalise obligatoirement une visite du site avant la demande d'attribution.

Sur la base du dossier de demande d'attribution réalisé par ce référent, la marque Imprim'Vert® est attribuée par les comités d'attribution régionaux ou par le comité d'attribution national.

L'attribution de la marque est valable pour une année civile, le renouvellement se fait par la suite sur dossier, néanmoins la troisième année une visite de vérification est imposée.

## **POURQUOI FAIRE APPEL À UN IMPRIMEUR IMPRIM'VERT®**

### **VOUS SOUHAITEZ :**

- effectuer des achats responsables qui préservent l'environnement,
- renforcer les valeurs éco-citoyennes de votre collectivité, administration ou entreprise et les faire connaître en apposant la marque Imprim'Vert® sur vos documents,
- valoriser les imprimeurs impliqués dans la démarche.

### **ALORS FAITES APPEL À UN IMPRIMEUR IMPRIM'VERT®!**

La très grande majorité des entreprises Imprim'Vert® ont su développer des actions environnementales qui leur sont propres.

N'hésitez pas à les interroger dès la conception de vos projets d'impression, elles pourront utilement vous conseiller!

## **EN RÉSUMÉ, IMPRIM'VERT®, C'EST :**

- Un réseau composé de près de deux cents chargés de mission environnement formés aux Industries Graphiques en Chambres de Métiers et d'Artisanat et Chambres de Commerce et d'Industrie: les référents Imprim'Vert®.
- La mise en place d'actions concrètes au sein de l'imprimerie permettant une réduction des impacts environnementaux.
- Un engagement de résultat garanti par un cahier des charges unique et national, et par un règlement d'usage de la marque.



*IMPRIMER,*  
c'est laisser une trace,  
une empreinte sur une surface...

***pas sur l'environnement***

## **IMPRIM'VERT® :**

### **Un engagement de résultat !**

Tous les imprimeurs ayant obtenu cette marque ont mis en place des solutions prédéfinies permettant de réduire leurs impacts sur l'environnement.

## **IMPRIM'VERT® : UNE MARQUE RECONNUE**

La marque professionnelle Imprim'Vert® a été créée en 1998 par la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Loir-et-Cher et la Chambre Régionale de Métiers et d'Artisanat du Centre. Depuis 2007, le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie (P2i), en assure la gestion nationale.

En moins de 10 ans, avec l'aide des Chambres de Métiers et d'Artisanat, des Chambres de Commerce et d'Industrie et de leurs représentations nationales (APCM et ACFCI), de l'ADEME et de ses délégations régionales, des 6 Agences de l'Eau, de nombreux Conseils Régionaux, et des professionnels du secteur représentés par l'UNIC et ses syndicats régionaux, la marque a pu se déployer sur tout le territoire national et même au-delà (Benelux, Allemagne,...).

Grâce aussi au soutien apporté par les clients, privés et publics, des imprimeurs, c'est ainsi l'ensemble du secteur des Industries Graphiques qui a, très concrètement, amélioré sa situation environnementale. On dénombre aujourd'hui plus de 1800 sites de production graphique qui détiennent la marque Imprim'Vert®.

## **IMPRIM'VERT® : UNE MARQUE ACCESSIBLE**

Pour tout producteur d'imprimés, quel que soit le procédé :

- Offset
- Typographie
- Impression numérique
- Sérigraphie
- Flexographie
- Héliogravure

## **LE CAHIER DES CHARGES IMPRIM'VERT®, C'EST :**

### **QUATRE CRITÈRES :**

- 1** L'élimination conforme des déchets dangereux :
  - fixateurs et révélateurs de plaques et de films usagés,
  - solvants de nettoyage usagés,
  - chiffons d'essuyage,
  - boîtes d'encre vides,
  - cartouches d'encre et les toners
  - déchets liquides et pâteux (encres, huiles, vernis, gommes,...),
  - solutions de mouillage usagées,
  - emballages souillés (bidons, aérosols),
  - eaux de dégravage (en sérigraphie),
  - déchets d'équipements électriques et électroniques (néons, ordinateurs hors d'usage,...).

**2** La sécurisation des stockages des produits liquides dangereux (neufs et déchets).

**3** La garantie de non utilisation de produits étiquetés « toxiques ».

**4** La sensibilisation environnementale de la clientèle pour les entreprises dont l'activité principale est l'impression numérique.

## **IMPRIM'VERT® : UNE AMÉLIORATION CONTINUE**

- Un propriétaire : le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie (P2i), qui a en charge la gestion de la marque au niveau national.
- Un cahier des charges harmonisé au niveau national, et régulièrement actualisé (ajout des DEEE, engagement à sensibiliser la clientèle et le public).
- Des outils de communication :
  - Un site Internet entièrement dédié à la marque avec notamment : la liste officielle des imprimeurs ayant obtenu la marque Imprim'Vert, la liste des référents Imprim'Vert sur toute la France, l'actualité de la marque,...
  - Un logo millésimé, un logo stylisé pouvant être apposé sur vos documents.
  - Un diplôme « officiel » millésimé.

## **IMPRIM'VERT® : UNE ORGANISATION FORMALISÉE GARANTE DE SA CRÉDIBILITÉ**

Un comité consultatif national qui se réunit au moins une fois par an, a pour mission d'évaluer l'efficacité des actions mises en œuvre. Seul ce comité est habilité à faire évoluer le cahier des charges Imprim'Vert.

Ce comité est composé de :

- la Direction Générale de la Compétitivité de l'Industrie et des Services. (DGCS),
- l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),
- les 6 Agences de l'Eau,
- l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat (APCM),
- l'Assemblée des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie (ACFCI),
- l'Institut Supérieur des Métiers (ISM),
- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher,
- la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre,
- le Centre National d'Innovation pour le Développement Durable et l'Environnement dans les Petites entreprises (CNIDEP),
- le Pôle d'Innovation de l'Imprimerie (P2i).